

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 22 janvier 2021	
Nom de l'établissement CENTRE ÉDUCATIF L'ENVOL DE DIEPPE		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Voici ce qui a été vérifié au moment de l'inspection de surveillance ;

Règlement 7 (4) -Le ratio a été vérifié et est conforme. Les enfants étaient en train de ranger pour ensuite faire la lecture d'une histoire.

Règlement 24 (1), 12 et 13- Le dossier d'un nouveau membre du personnel a été vérifié et est conforme.

Règlement 28 (2)- Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois (conforme).

Règlement 28 (3) (a) – Au moment de l'inspection, l'établissement respecte les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.

Il y a eu une discussion avec la directrice au sujet de la dernière version du Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19, la nouvelle version du document niveau d'alerte : rouge, le nouveau questionnaire en zone rouge et la dernière version du registre quotidien.

original signé par
Paula Morin

Le 22 janvier 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Louise Desrochers

Le 22 janvier 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date